



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Préfecture

063-200070712-20220614-DBC20220614_03-DE
Reçu le 20/06/2022
Publié le 20/06/2022

N° DBC 20220614-03

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

23

Membres du Bureau représentés :

1

Membres présents sans voix
délibératives : 2

Total votants :

22

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2022 à 13H

Date de la convocation : 8 JUIN 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 14 juin 2022 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Chantal CHASSANG, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Éric CABROLIER, Michel GONIN, Didier ROMEUF, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés :

Hélène BOUDON, Serge THEALLIER, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Serge FAYET, Didier CORNET, Sylvain HERMAN, Jean-Éric GARRET, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

CONTRAT DE PRET AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS – BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

Rapporteur Tony BERNARD, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

Vu la délibération n°20200715-05 de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau et au Président.

Considérant que l'important programme d'investissement à conduire sur la période 2022 à 2024 sur le budget annexe « déchets ménagers », dont principalement la création d'un « Ecopôle », nécessite le recours à un emprunt pour 3,3 millions d'euros.

Aussi, de manière à anticiper une évolution défavorable de la conjoncture, il est proposé de souscrire un prêt, aux conditions « bonifiées », auprès de la Banque des Territoires. Ce contrat de prêt présente ainsi les principales caractéristiques suivantes :

AR Prefecture

063-200070712-20220614-DBC20220614_03-DE
Reçu le 20/06/2022
Publié le 20/06/2022

- Ligne du prêt : Prêt relance verte
- Montant du contrat de prêt : 3 300 000 euros
- Durée de la phase de préfinancement : 3 mois
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Taux d'intérêt annuel fixe : 1,76%. Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond fourni chaque trimestre lors de la publication du nouveau taux d'usure, susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt
- Amortissement : Déduit (échéances constantes)
- Typologie Gissler : 1 A
- Commission d'instruction : 0,06% (6 points de base) du montant du prêt

Il est donc proposé de contracter avec la Banque des Territoires cet emprunt de 3,3 millions d'euros, qui sera mobilisable sur le budget 2023 compte tenu du calendrier d'exécution de l'opération à financer.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la contractualisation dudit prêt avec la Banque des Territoires,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 22

Conseillers présents : 23

Représentés : 1

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 22

Pour : 22

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

